

Séance du 25 août 2008

Le vingt-cinq août deux mille huit à vingt heures trente minutes, les membres du conseil municipal de Carantilly, dûment convoqués par Madame le Maire, se sont rassemblés à la mairie sous sa présidence.

Date de convocation : 14 août 2008

Date d'affichage : 1^{er} septembre 2008

Etaient présents : Mme HENRY Marylène ; MM BOURGE Pierre, PATIN Bernard ; Melle PAISANT Nadège ; MM DUFORT Erik, LEROUXEL Henri, PACARY Michel ; Mme LEDOUX Malika ; MM DUPONT Henri, ALLIX Gratien ; Melle LEVALLOIS Mireille ; M. LEMERRE Eugène ; Mme L'ORPHELIN Pierrette ; M. BOURDON Noël.

Etait excusé : M. CORON Bruno (procuration à Mme HENRY)

Melle LEVALLOIS, nommée conformément à la loi, remplit les fonctions de secrétaire.

I. Achat d'un véhicule communal (reçu le 29/08/2008)

M. BOURGE, Premier adjoint, expose au conseil municipal les différentes propositions reçues concernant l'achat d'un véhicule type camion benne.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal (par 13 voix pour), retient celle de la société AUBERT Automobiles de Tourlaville pour un camion benne Hyundai H1 modèle ELCD, diesel, 8 CV, année 2001, 75 000 Kms, avec une garantie 6 mois (moteur boîte pont), pour un montant TTC de 10 000 €.

Le conseil municipal autorise de plus Mme le Maire à signer tout document concernant cet achat (bon de commande, carte grise, assurance, ...).

II. Intégration de travaux de voirie (reçu le 04/09/2008)

Des travaux sur voirie communale ont été réalisés par la Communauté de communes de Marigny en 2006 et 2007 (reprofilage des VC de Mondreville et de la Quellière). Afin d'intégrer ces travaux dans l'actif de la commune, une opération comptable est nécessaire : un mandat au compte 2151 – 041 et un titre au compte 1385 – 041 (opérations d'ordre). Pour ce faire, le conseil autorise l'ouverture de crédits suivant :

Désignation	Diminution sur crédits Ouverts	Augmentation sur crédits Ouverts
D 2151 (chap. 041) : réseaux de voirie		4 662.00 €
R 1385 (chap. 041) : réseau voirie groupé collectivités		4 662.00 €

III. Local Bibliothèque : renouvellement du bail (reçu le 29/08/2008)

Mme le Maire expose au conseil municipal que le bail consenti entre la commune et Mme Georgette LEMERIEL, concernant le local bibliothèque est expiré depuis le 31 janvier 2007.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide le renouvellement du bail à compter du 1^{er} février 2007, les loyers de juillet 2007 et de janvier 2008 ayant déjà été réglés.

Le conseil municipal autorise de plus Mme le Maire à signer un bail en la forme administrative pour une durée de trois ans et résiliable à l'année. Le loyer annuel reste fixé à 500 €, payable en 2 fois.

Vu le coût de fonctionnement de la bibliothèque, il a été décidé de la transférer dans le local de la cantine pour une année ou deux, en attendant de trouver un local plus adapté. Une résiliation du bail le 01/02/09 (date anniversaire) est envisagée, sachant qu'un mois de préavis est obligatoire.

IV. Location parcelles de terre route de Cametours (reçu le 29/08/2008)

Monsieur Henri LEROUXEL, conseiller municipal, s'étant retiré des débats afin de permettre à l'assemblée de délibérer sur le renouvellement d'un bail lui étant consenti,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de renouveler à Monsieur Henri LEROUXEL, la location de 2 parcelles de terre appartenant à la commune de Carantilly et cadastrées :

- Section B n°292 pour 42a 10ca ;
- Section B n°293 pour 67a 83ca,

Soit une contenance totale de 1Ha 09a 93ca.

Un bail en la forme administrative d'une durée de neuf ans sera établi entre les 2 parties. Il commencera le 30 mars 2008 pour se terminer le 29 mars 2017.

La base de référence du fermage annuel sera le montant du fermage de l'année 2007 soit 207.38 €. Il sera payable en 2 termes, les 29 mars et 29 septembre de chaque année, en la caisse du Receveur Municipal de Marigny, au vu du titre de recettes.

L'augmentation sera indexée chaque année sur le barème préfectoral.

Mme le Maire est autorisée à signer tout document se rapportant à cette affaire.

V. Local pour la Banque Alimentaire

La communauté de communes a demandé par courrier si la commune disposait d'un local.

M. Bernard PATIN a pris contact avec M. Michel BELLOIR qui prend sa retraite l'an prochain, son hangar est bien situé. Nous attendons sa réponse.

VI. Lotissement «Le Bois Hébert »

● Mme le Maire a rencontré le notaire qui lui a conseillé d'ajouter des conditions particulières plutôt qu'un avenant au règlement pour les lots 1, 2 et 3 lors de l'établissement du contrat de vente.

- la haie longeant la RD 29 a été plantée par les élèves de l'école, en partenariat avec la Direction Régionale de l'Environnement et la Fédération de Chasse. Elle devra donc être conservée en l'état.
- la commune entretiendra le côté route et maintiendra les plants à une hauteur maximale de six mètres du sol.
- l'entretien côté terrain privé sera à la charge du propriétaire.
- si un plant venait à disparaître, le propriétaire s'engage à le remplacer avec la même espèce bocagère locale.
- la clôture en limite de terrain sera positionnée du côté interne de la haie (côté parcelle)

● Mme le Maire a pris contact avec la DDAF qui propose une animation pour expliquer la taille de la haie et son intérêt, y compris avec les scolaires.

● Le lot n°1 n'est plus réservé. M. LEBOSQUAIN et Melle CELANT se sont désistés suite à l'augmentation des taux d'intérêts. Par ailleurs, un avis défavorable de l'architecte des bâtiments de France a été reçu. Mme le Maire a deux nouveaux contacts.

VII. Lotissement « La Terrette »

Il reste 3 parcelles qui sont maintenant disponibles puisque les fosses ne servent plus du fait du raccordement de l'assainissement.

Mme le Maire a contacté M. TOSTAIN, du service urbanisme de la DDE. Ces parcelles peuvent être mises en vente, il suffit de joindre le numéro du lotissement attribué à l'époque aux demandes de permis de construire.

Il y a 29 ans, le prix de vente était de 52 Frs le m². Une étude va être faite pour estimer le coût.

VIII. Lotissement « la Bretonnière »

Plusieurs solutions sont possibles :

- acheter et démarrer le projet comme prévu
- acheter et attendre pour lancer le lotissement
- ne pas acheter
- établir un droit de préemption

Mme le Maire demande à chacun sa position. Le CM souhaite que M. LEMIERE soit de nouveau contacté pour lui demander exactement s'il est vendeur de la totalité.

IX. Questions diverses

° M. Philippe GOSSELIN veut savoir si l'étude du presbytère pour faire un gîte est toujours d'actualité. La demande à la Communauté de Communes peut être maintenue mais pour une étude de logements.

° Voirie : tracés des lignes sur la route. M. ADAM reprend contact avec nous dès la rentrée mais les tracés doivent toujours être assortis d'une réduction de vitesse à 30 km /h et d'un aménagement de voirie. Il doit refaire un point sur la vitesse réelle et les passages.

° Sécurité routière : Mme le Maire a contacté M. Patrick LECARDONNEL pour savoir s'il serait d'accord pour faire une animation afin de sensibiliser les Carantillais volontaires aux nouveautés du code de la route par exemple. Le CM est d'accord. Un verre de l'amitié pourrait conclure cette action. La commission « fêtes et cérémonies » se réunira le 25 septembre 2008 à 19 h 30.

° Pédicure : Mme Martine POREE signale qu'il existe un besoin de pédicure pour les personnes âgées. Elle propose de prêter son cabinet à un pédicure qui assurera une permanence de temps en temps. Le CM l'autorise à trouver quelqu'un, le bail devra alors être modifié.

° Enveloppes pré timbrées : il est de nouveau possible d'en commander, il y a une promotion jusqu'au 6 septembre. Elles sont au prix de 278 € les 500 avec obligation d'en prendre 2000 au minimum. Le CM autorise l'achat d'enveloppes.

° Empierrement du logement de M. GOULOIS : contrairement à ce que nous avons pu dire précédemment, l'empierrement est à la charge du propriétaire et non du locataire.

° Problème Internet : Suite à un entretien avec M. COLLETTE de Télécom au sujet des fils qui traînent dans le bourg, il va remédier dans le mois au problème, mais ne peut rien faire pour passer sous la ligne SNCF puisqu'il a appris que le fourreau a été installé sans accord avec la SNCF.

Par ailleurs, certains riverains n'ont toujours pas accès à l'ADSL. Il faut, d'après M. COLLETTE, écrire à la Direction Régionale de Orange pour leur expliquer nos problèmes, afin qu'une étude soit lancée par leurs services. Une annonce dans le journal pourra être passée pour que chaque personne de Carantilly et des communes alentours n'ayant pas accès à l'ADSL se manifeste, ce qui permettra de les répertorier.

° Repas du 3^{ème} âge : 136 personnes sont concernées cette année. La commission du CCAS va se réunir le jeudi 25 septembre 2008 à 20 h 30 pour organiser ce repas.

Autres questions diverses

● Mme le Maire remercie le comité des fêtes pour l'organisation de la fête patronale, qui a été une réussite malgré le moindre nombre de coureurs.

● Mme CAZIN souhaiterait que la réunion de commission des travaux du 06 septembre soit à 9 h 30. La commission accepte.

● Une réunion pour le Bief aura lieu le 12 septembre à 20 h 30 avec la commission développement durable.

● En ce qui concerne la lutte contre les ragondins, Mme le Maire doit attendre l'assemblée générale de la société de chasse. En effet, M. LERENDU ne sollicitera pas de nouveau mandat de président et souhaite que ce problème soit traité avec son successeur.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que ci-dessus.

Le Maire,

La Secrétaire,